

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Albi le 30 avril 2021

### **Loup : un nouvel individu identifié dans le secteur du « Somail »**

Durant la période de suivi du loup lors de l'hiver dernier, des échantillons ont été collectés dans le Tarn et l'Hérault sur les secteurs Somail et Caroux. Les résultats d'analyse qui viennent d'être communiqués confirment la présence dans le Tarn d'un nouveau loup mâle de lignée Italo-Alpine.

Les mêmes investigations conduites à Murat-sur-Vèbre, ont également permis de confirmer la présence du loup mâle déjà identifié depuis 2016 sur la zone de présence permanente le Caroux.

Ce sont donc deux loups mâles différents qui sont présents sur la zone frontalière avec l'Hérault, dans le sud-est du département.

Depuis plusieurs années on constate des indices de la présence du loup dans le Tarn. Dans ce contexte, le dispositif partenarial de surveillance du territoire a été renforcé en 2018 (suite au 1<sup>er</sup> cas de prédation en 2018) et des moyens d'action en matière de protection des troupeaux domestiques ont été mis en place. Parallèlement une cellule de veille associant les partenaires (services de l'État, chambre d'agriculture, syndicats agricoles, OFB, lieutenants de louveterie, Fédération des chasseurs du Tarn, gendarmerie, ONF,...) a été constituée.

Conformément à la réglementation relative au plan national loup, le classement en Zone de Présence permanente (ZPP) du secteur du Somail sera acté si la présence est confirmée durant deux hivers consécutifs, donc à l'issue de l'hiver 2021-2022.

En Occitanie, on dénombre actuellement 7 zones de présence permanente (ZPP) non structurées en meutes, c'est-à-dire sans reproduction identifiée.

Pour plus de détails vous pouvez consulter le site internet [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)

Pour toute observation de Loup, ou suspicion de prédation sur les troupeaux, vous êtes invités à contacter dans les meilleurs délais l'OFB, ou la DDT qui est en charge du déploiement des dispositifs de protection des troupeaux et d'indemnisation des dégâts.

OFB  
Tel : 05 81 27 54 30 (permanence)

DDT du Tarn (81) :  
Téléphone : 05 81 27 50 01

### **Contacts presse :**

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33  
Noé CAPITANT 05 63 45 60 87  
Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22  
Mél : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr)